

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Délibération n°2024.02.14 B

Bâtiment Fleurac – Transformation en halte vélo : demande de co-financement

LE PREMIER FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 janvier 2024

Secrétaire de Séance: Thierry HUREAU

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **26**
Nombre de pouvoirs: **1**
Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_14B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

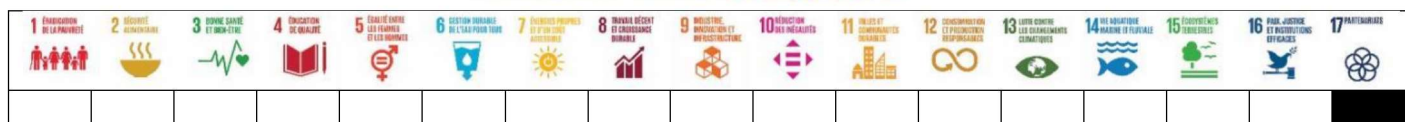
**DELIBERATION
N°2024.02.14 B**

Rapporteur : Gérard DEZIER

BATIMENT FLEURAC – TRANSFORMATION EN HALTE VELO : DEMANDE DE CO-FINANCEMENT

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

Dans le cadre du circuit flow vélo sur la commune de Linars, le bâtiment Fleurac désaffecté et en partie en ruine, situé à l'angle de la rue de Fleurac et des grands prés de Fleurac le long du Fleuve de la Charente, pourrait être réhabilité afin de permettre une halte couverte à destination des cyclistes.

Ce bâtiment se trouvant dans le périmètre classé, il sera soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF).

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Prestations intellectuelles	4 070 €	Etat	124 675 €	80%
Travaux	118 388 €	Auto financement	31 168 €	20%
Maitrise d'œuvre	27 266 €			
Divers	6 120 €			
TOTAL	155 844€	TOTAL	155 844€	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la Région, l'Etat, l'Europe et le Département.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_14B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

<p>Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_14B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024